

LES AVANTAGES DE LA RUBRIQUE DOCUMENTS



Un suivi médical **sécurisé, centralisé et coordonné durant la grossesse** : les comptes-rendus de consultation et d'échographies sont alimentés par les professionnels de son équipe de soin (sage-femme, laboratoire, obstétricien, ...).



Un **accès aux examens médicaux récents** par l'équipe de la maternité qui la suit et qui ne nécessite pas qu'Audrey ramène son dossier médical papier.

LES AVANTAGES DU PROFIL MEDICAL



La possibilité de retrouver **l'ensemble des traitements suivis** (médicaments, hospitalisation, etc.) et autres informations sur son état de santé (ex : allergies, vaccinations, etc.),



Il permet **l'identification de sa personne de confiance** en cas de besoin au sein de la rubrique « Entourage ».



Audrey – 30 ans
Enceinte de son 1er enfant

A l'aise avec les outils numériques

LES AVANTAGES DE LA MESSAGERIE SECURISEE



La possibilité **d'échanger régulièrement avec son équipe de soin** en cas de questions ou pour le partage de recommandations (ex : partage d'exercice de préparation à l'accouchement).

LES AVANTAGES DE L'AGENDA



La possibilité d'avoir **une vue globale sur ses rendez-vous médicaux** (échographie, RDV de préparation à l'accouchement, etc.).

LES AVANTAGES DU CATALOGUE DE SERVICES



Audrey pourra **connecter ses différentes applications de suivi** référencées par la puissance publique afin de partager l'évolution de ses mesures avec ses professionnels de santé (suivi de son poids avec sa balance connectée, de son pouls avec sa montre connectée...).

Les 3 questions clés

1. Va-t-elle retrouver les informations relatives à son enfant dans son profil Mon espace santé ou un profil sera-t-il créé pour lui ?

Pendant la grossesse, elle retrouve toutes les informations relatives à sa santé et celle de son enfant au sein de son profil.

Après l'accouchement et sous quelques semaines, elle recevra un courrier pour lui proposer de créer un profil Mon espace santé pour son enfant. Il sera directement rattaché à son profil Mon espace santé du parent et il dispose des mêmes fonctionnalités. Elle pourra par exemple consulter les courbes de croissance de son enfant.

2. Comment son compte Mon espace santé sera-t-il alimenté ?

Ses documents sont déposés par ses professionnels de santé à la suite du rendez-vous et sont **consultables en se rendant dans la rubrique « Documents »**.

Audrey peut également **ajouter elle-même ses documents très facilement en les scannant/photographiant.**

3. Qui aura accès à ses documents de santé ?

Tous les professionnels de santé n'accèdent pas à l'ensemble de ses documents médicaux. L'accès est autorisé en fonction de leur spécialité. Jacqueline peut bloquer des professionnels de santé si elle le souhaite dans son profil Mon espace santé.

Lors d'une consultation, ses professionnels de santé pourront consulter les documents de santé **nécessaires** à sa bonne prise en charge.